



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-06/04-16

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 6 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (17) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (5) : MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). BONNAVENTURE Magali (procuration à AGNELLI Eva). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). AUGIER Magali (procuration à BELLENGER Elisabeth). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.
M. André MORALES, responsable des affaires financières et services de proximité

RENOVATION DU CHEMIN DE LEUZE
PARTICIPATION FINANCIERE DE CERTAINS USAGERS

M. Michelier, rapporteur, expose à l'assemblée :

Le Chemin de Leuze, très endommagé, nécessite une rénovation.

Certains des usagers principaux de ce Chemin, ont signifié à la commune, leur intention de participer au financement de ces travaux à hauteur de 2 250 €, sur un montant total de 8 414,50 € TTC.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

13 AVR. 2023

ID : 084-218400307-20230411-2023CM060416-DE

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,**

DECIDE

- D'adopter le principe de participation financière des usagers selon les modalités ci-après :
 - o M. Sarrazit à hauteur de 500 €
 - o M. Jérôme Marcellin ou sa Société CMI, à hauteur de 500 €
 - o M. Cerezuela à hauteur de 500 €
 - o La Société PTF, à hauteur de 500 €
 - o M. Pinero, à hauteur de 250 €selon le devis signé joint en annexe,
- D'autoriser le comptable public à encaisser ces recettes au 7588 du Budget Principal de la commune,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes décisions et signer tous actes aux effets ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 11 avril 2023

Le Secrétaire de Séance

Eva AGNELLI



Le Maire,

Valérie MICHELIER

La Cove

Direction des Services Techniques



Devis de travaux
N° 202201005
VOIRIE

Demande pour Intervention 2022010050

Date du devis : 25/01/2022

Etat devis : Demandé

Date de décision :

Affaire suivie par :

Date de validité :

Condition de validité :

Type d'activité

Date de début prévue :

Date de fin prévue :

Coût total 8 414,50 €

Objet

CAROMB (Commune)-chemin de l'Euze

Description des travaux

CAROMB (Commune)-chemin de l'Euze
Réfection du chemin de l'Euze longueur 150 m

Articles	
Article	Désignation
VOGO0001	Bl-Couche m²
VOGO0002	Imprégnation m²
	Coût total
	5 662,50 €
	2 625,00 €

Véhicule

Coda parc	Immatriculation	Libellé	Durée	Coût horaire	Kms base	Coût km de base	Kms supp.	Coût km supplémentaire	Coût forfaitaire	Coût total
F308	sans	TRACTO PELLE J C B	02:00	63,50 €	0	0,00 €	0	0,00 €	0,00 €	127

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le 13 AVR. 2023

ID : 084-218400307-20230411-2023CM060416-DE

Imprimé le 01/02/2022 11:08